

Charolles, le

14 février 2025

**Commission de suivi de site de la société  
Aperam**

~

**Compte-rendu de la réunion du mardi 10 décembre 2024  
à la sous-préfecture de Charolles**

~

**Présidence de la réunion :**

M. David ROCHE, sous-préfet de Charolles

**Étaient présents :**

***Collège « administrations de l'État »***

M. ROCHE, sous-préfet de Charolles

M. BOUCHARD, préfecture, SIDPC

M. DAESCHLER, préfecture, SIDPC

M. BERTUIT, chef de l'unité interdépartementale Jura et Saône-et-Loire, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. LORIN, inspecteur de l'environnement, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. POIROT, inspecteur de l'environnement, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. NGUYEN HUU, agence régionale de santé

***Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »***

M. ALEXANDRE, conseiller municipal de Gueugnon

M. MENAGER, adjoint au maire de Gueugnon

***Collège « exploitants »***

M. MARTIN, Aperam

M. LARUE, Aperam

***Collège « salariés »***

M. CALLOT, Aperam

M. RAMEAU, Aperam

*Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »*

M. GASTAING, UFC Que Choisir

*Personnalités qualifiées*

Commandant AUZEL, SDIS

Lieutenant MARRHIC, SDIS

## **I. Ouverture de la séance par le président de la commission**

La séance est ouverte à 9 heures 40.

M. ROCHE ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. S'ensuit un tour de table de présentation.

M. BOUCHARD signale qu'un exercice de sécurité civile et de gestion de crise avait été organisé à Aperam il y a plus d'un an. Il avait mis en évidence quelques points d'amélioration, concernant les liens avec les collectivités et le poste de commandement opérationnel. Il avait également été l'occasion de tester, en Saône-et-Loire, l'outil FR-Alert, destiné à émettre des alertes auprès de la population. Pour mémoire enfin, M. BOUCHARD rappelle que des exercices de cette nature doivent être réalisés tous les trois ans.

## **II.- Présentation du rapport d'activité par l'exploitant**

*Voir le diaporama préparé par Aperam joint au compte-rendu.*

### **II.1.- Evolution de l'activité du site**

M. LARUE indique que les prévisions tablent, pour 2024, sur une production de 165 000 tonnes. Un plan d'amélioration de la compétitivité du site a été déployé, reposant notamment sur un plan de départs volontaires autonomes. Enfin, des investissements ont été engagés, avec notamment :

- la modernisation de la ligne de recuit brillant n°8 ;
- la modernisation du laminoir n°5.

M. MARTIN ajoute que la baisse des volumes de production est liée à la baisse de la compétitivité, mais également à la crise qui frappe le marché. La décision a été prise, il y a 5 ou 6 ans, de concentrer le site de Gueugnon sur des produits à forte valeur ajoutée, pour sortir des produits dits de commodités, exposés à la concurrence d'acteurs asiatiques.

### **II.2.- Présentation des modifications apportées au site**

M. LARUE ajoute que la modernisation du laminoir s'est accompagnée de l'installation d'un générateur de mousse TS05 et d'une nouvelle détection incendie. En parallèle, le site a connu deux inondations en mars et avril : il a fait l'acquisition d'une motopompe roulante pour 27 000 euros, la précédente ayant rendu l'âme. Il accueille beaucoup d'émulseurs « fixes », suite à l'incendie qui était survenu il y a 12 ans : il s'est également doté, face à ce risque, d'une remorque mobile à mousse.

L'usine de Gueugnon est ancienne. Sa périphérie compte beaucoup d'anciens points de rejets, avec des bassins vétustes. L'un d'eux, dédié à la collecte des eaux de pluie et des huiles, n'était plus aux normes : son étanchéité a donc été renforcée. Il a également été surélevé, pour un total de 1,5 million d'euros (élimination des déchets comprise).

Nombre de nouveaux projets sont liés à la ressource en eau. Ils renvoient à :

- la réduction de la consommation d'eau ;
- la réfection du stockage d'acide chlorhydrique ;
- la récupération de la chaleur pour le dégraissage des lignes de recuit brillant RB8 et RB11 ;
- la sécurisation de l'entrée de la ligne de recuit n°10 ;
- la mise en place de compresseurs avec des récupérateurs de chaleur ;
- le remplacement de câbles à haute tension dédiés à l'alimentation d'un laminoir ;
- la réfection de sols du parc Inox,
- la sécurisation des accès Nord et Sud.

L'entretien des ex-bassins de rejets, qui contenaient des polluants, se poursuit, avec la finalisation des opérations liées aux bassins de rejets n° 2 et n° 7 fin 2021 et fin 2022 : il est à noter que des périodicités de nettoyage desdits bassins ont été instaurées.

Des travaux de réfection de l'étanchéité de la fosse humide BDB (bassin déporté B) ont été réalisés en décembre 2023 : le bon état de l'étanchéité a été contrôlé en août 2024.

Lors de la crue exceptionnelle récemment subie en avril 2024, la hauteur du bassin de l'ex-rejet n°5 s'était révélée insuffisante : celle-ci devra donc être revue.

### **II.3.- Bilan des actions pour la prévention des risques chimiques**

M. LARUE signale que le site se doit de surveiller ses rejets aqueux. Il a remis à la DREAL une étude complète sur les valeurs de consommation d'eau et les valeurs de rejets admissibles. En parallèle, Aperam et la DREAL ont proposé de nouvelles valeurs de référence, concernant le suivi des rejets en milieu naturel, en période normale et lors des futures périodes d'étiage.

En interne, les travaux se poursuivent, aux fins d'améliorer la gestion et le suivi du pH et d'éviter les rejets de chrome hexavalent.

Pour information enfin, une directive européenne impose désormais aux grands groupes industriels la mise en œuvre de mesures des rejets atmosphériques et des rejets dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines.

### **II.4.- Bilan du système de gestion de la sécurité**

M. LARUE rappelle que la politique de prévention des accidents majeurs a été révisée et communiquée aux salariés, mais aussi aux intervenants appartenant à des entreprises extérieures.

L'étude des dangers a été revue, pour intégrer la réfection du stockage d'acide chlorhydrique. Avec Bureau Veritas, un « porter à connaissance » en vue d'un éventuel doublement du stockage d'acide nitrique a été préparé.

La réduction des risques « rouge » du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) fait l'objet d'un programme dédié : l'idée est ici de limiter au maximum le nombre d'accidents affectant les salariés.

Aucun incident n'a eu d'impact à l'extérieur des limites l'établissement. Il est à noter qu'un incident interne était survenu lors du dépotage d'une citerne d'acide fluorhydrique, du fait d'une bride défaillante : le transporteur avait alors procédé au remplacement de la citerne incriminée.

Chaque année en juin, le site fait l'objet d'audits du SGS. En janvier 2025, il sera audité par l'AFNOR. En synthèse, l'audit SGS du mois de juin a mis en évidence un point de non-conformité mineur, qui renvoie au fait que les recyclages POI / DOI n'avaient pas été organisés dans les temps. Ils ont, depuis, été réalisés. En parallèle, l'audit a mis en évidence les points forts suivants :

- les reportings liés aux inondations ;
- la gestion des accès en cave, qui a été renforcée avec des dispositifs d'accès par badge ;

- le travail méticuleux sur le suivi des consommations d'eau.

Enfin, le site dispose d'un système de management intégré de la sécurité, de l'environnement et de la sûreté industrielle. Il est audité chaque année par un organisme indépendant (ISO 14001), la DREAL (inspection des installations classées), les assureurs et certains clients.

### **II.5.- Bilan des accidents et incidents**

M. LARUE signale qu'aucun accident ou incident n'a eu d'impact significatif sur l'environnement extérieur. Trois événements sont toutefois à déplorer en juillet 2022, février 2023 et janvier 2024, avec des dépassements de chrome hexavalent. Une étude a donc été conduite pour ne plus en générer. Des investissements seront, pour cela, lancés en 2025.

Deux plaintes du voisinage ont été reçues, concernant :

- du bruit au nord du site, en lien avec les activités du site ;
- la présence de poussières noires et de particules dans deux rues à l'ouest du site, sujet sur lequel le site travaille.

Fortement impacté par deux accidents avec arrêt de travail, le taux de gravité demeure élevé.

M. LARUE indique que le système en place permet à chaque salarié et intervenant extérieur de remonter toute anomalie ou toute situation dangereuse. Chaque matin, ces événements sont analysés lors des routines de performance. L'objectif est de déclarer les situations dangereuses pour les traiter avant qu'elles ne causent des accidents.

Globalement, le nombre d'interventions des pompiers est assez élevé. Elles peuvent concerner tant la prise en charge d'un blessé qu'une mise en sécurité préalable à un travail en hauteur par exemple. En revanche, leurs interventions pour départs de feu, pollutions et alarmes pour dégagement gazeux se sont beaucoup réduites depuis 2018 grâce aux actions mises en œuvre.

Deux sessions de formation ATEX ont été organisées en 2024 avec le CNPP (Centre National de Protection et de Prévention) : cette démarche se poursuivra en 2025.

Différents paramètres (pH, température, concentration en chrome hexavalent et flux de chrome hexavalent) font l'objet d'un suivi rapproché. Après une année 2023 mitigée, la situation s'est nettement améliorée en 2024, avec :

- un taux de conformité Température à 100 % ;
- un taux de conformité pH à plus 91 % (78 % l'an passé).

Les écarts sont principalement liés au début de l'année. Les rejets atmosphériques liés aux laveurs de buée sont suivis avec la plus grande attention.

Enfin, le volume d'eau ramené à la tonne produite, à fin novembre, représentaient moins de 4 mètres-cubes à la tonne, avec moins de 600 000 mètres-cubes prélevés : par le passé, les prélèvements représentaient plus de 5 millions de mètres-cubes.

### **II.6.- Échanges**

M. LORIN observe que les graphiques projetés attestent d'une baisse des volumes produits. Néanmoins, le site entend se concentrer sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ce qui devrait améliorer son chiffre d'affaires.

M. MARTIN précise néanmoins que les prix, depuis deux ans, se sont écroulés. L'EBITDA, qui s'entend de la rentabilité du site, est passé de 50 millions d'euros par le passé à -20 millions d'euros durant 18 mois, avant de redevenir positif, à plus de 10 millions d'euros en 2024. L'ambition est bien évidemment d'aller au-delà. Néanmoins, le contexte économique est incertain. L'année 2025, ainsi, devrait demeurer difficile. Au cours des dernières années enfin, les investissements se sont concentrés sur la qualité, mais aussi sur la sécurité : le CODIR accorde ainsi la priorité à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

M. BERTUIT demande si l'évolution de l'EBITDA s'est faite à chiffre d'affaires constant.

M. MARTIN répond par la négative, puisque les prix ont fortement baissé.

M. LORIN observe que, lorsqu'un groupe traverse des difficultés, la sécurité peut en pâtir.

M. MARTIN répond que les investissements du site de Gueugnon, à 80 % probablement, sont en lien avec la sécurité.

Par ailleurs, le Président tenait à revenir sur les poussières noires dénoncées par les riverains. Il sollicite des précisions sur les investigations menées et les éventuelles mesures mises en œuvre.

M. LARUE répond que les poussières noires évoquées ont, avant toute chose, été analysées. Celles-ci contiennent principalement du fer et du chrome et semblent pour l'essentiel venir des refroidisseurs du site. En avril, de premières modifications ont été apportées à l'une des deux cheminées en cause, afin de rabattre les poussières vers le bas. Néanmoins, elles n'ont pas été suffisantes. A l'automne, le même travail a été réalisé sur la seconde cheminée. Enfin, il a été demandé à un bureau d'études d'étudier une modification plus importante.

M. MARTIN le confirme. La décision a été prise de « boucher », à l'aide de filtre, les trous utilisés pour rabattre les poussières, afin d'en mesurer l'utilité. En parallèle, des mesures ont été réalisées dans le sol, de même que des mesures dans l'air, à l'aide de sondes.

Le Président demande si les résultats afférents sont, à ce stade, connus.

M. MARTIN répond par la négative. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, il saura si les poussières débattues émanaient réellement des cheminées. A priori, il ne semble pas y avoir de chrome 6 dans les sols. En complément, la mise en place de sondes devrait intervenir d'ici six semaines. Enfin, les premières analyses réalisées portaient sur des poussières ramassées par les riverains : il est donc important de mener le même travail sur le site, pour voir s'il en est bien à l'origine.

M. GASTAING demande s'il est envisagé d'installer des sondes chez les riverains.

M. MARTIN répond par la négative. Pour information enfin, les riverains sont désormais demandeurs d'une réunion avec la Direction du site, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Le Président ajoute qu'il est important d'anticiper d'éventuelles réactions fortes des riverains si les mesures venaient à prendre trop de temps.

M. LARUE souligne que les vents dominants viennent du nord-ouest, puis du sud. Or les poussières doivent, pour être présentes sur les rues évoquées, portées par des vents d'est, ce qui est surprenant. Quoi qu'il en soit, les investigations se poursuivent.

Le Président en déduit que le site n'en est peut-être pas à l'origine.

M. LARUE le confirme.

M. LORIN demande des précisions sur les prélèvements réalisés dans le sol.

M. LARUE répond qu'ils ont reposé sur des carottages, réalisés par le bureau d'études ENTIME.

Par ailleurs, M. LORIN demande des précisions sur le positionnement des sondes destinées à la réalisation de prélèvements d'air.

M. MARTIN répond qu'il est prévu de les installer en bordure du site.

M. NGUYEN HUU a le sentiment que le problème relevé constitue une nouveauté, ce qui l'interpelle.

M. LARUE précise que les campagnes de production sont désormais beaucoup plus courtes que par le passé, ce qui nécessite, entre chaque changement de nuance, l'installation de bretelles qui pourraient être à l'origine des poussières.

Le Président ajoute qu'un à deux nouveaux riverains se sont installés à proximité du site et sont peut-être plus exigeants que leurs prédécesseurs.

M. MENAGER considère que les poussières, par le passé, étaient beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui, de même que le bruit. Néanmoins, les riverains travaillaient alors pour l'entreprise, ce qui évitait probablement certaines plaintes.

M. BOUCHARD demande si des consignes spécifiques ont été données aux riverains. Par exemple, il demande s'il leur a été conseillé de ne pas consommer les légumes de leur potager.

M. LARUE estime qu'ils l'ont fait spontanément.

M. GASTAING s'interroge sur le nombre de riverains concernés.

M. MARTIN répond que 35 foyers sont concernés par les poussières, lesquelles sont localisées sur deux rues.

Pour conclure, M. BERTUIT ajoute qu'il conviendra de veiller à l'information des riverains.

M. BOUCHARD, par ailleurs, croit se souvenir que des portes et des portails ont été emportés par la dernière crue. Il sollicite des précisions sur le sujet.

M. LARUE répond que la crue a provoqué l'affaissement de certaines portions de la clôture. Elles ont bien évidemment été refaites. Cela étant, cet évènement n'a généré aucun risque industriel.

Par ailleurs, M. BOUCHARD rappelle que l'exercice réalisé en septembre 2023 avait mis en évidence la nécessité de vérifier l'audibilité de la sirène installée sur le site.

M. LARUE répond que le volume de la sirène ne peut pas être plus important qu'il l'est. Selon le vent, celle-ci, qui a une trentaine d'années, est plus ou moins audible. Pour lever cette difficulté, l'unique solution serait de travailler sur sa redondance.

M. BERTUIT juge cette suggestion pertinente.

M. MARTIN précise qu'elle sera donc étudiée.

Par ailleurs, M. BOUCHARD observe que des exercices POI ont été organisés en interne : il demande si la cellule de crise a été, à cette occasion, activée.

M. LARUE répond que le POI, sur le site, s'entend dans une acception très large. Il se déclenche dès qu'une assistance est portée à une personne malade ou qu'une alarme « pH inférieur à 5,5 » retentit.

M. LORIN signale qu'un mail va prochainement être envoyé aux SSH pour leur demander de prévenir la DREAL et la Préfecture en cas de déclenchement du POI, même en cas d'exercice.

M. LARUE y veillera.

Le Commandant David AUZEL rappelle que les sapeurs-pompiers enverront systématiquement sur site un chef de groupe (officier de liaison) pour préparer les interventions, en cas d'activation de la cellule de crise du POI : il est donc essentiel de les contacter au plus tôt en cas de besoin.

M. LARUE en prend note.

M. LORIN demande si le risque d'inondation est intégré dans le POI du site.

M. LARUE répond par la négative. Ce dernier se concentre sur des scénarii d'accidents majeurs.

M. BOUCHARD veillera à ce que la Direction du site soit ajoutée à la liste de diffusion des alertes de la préfecture (vigilance météorologique).

M. LORIN demande à combien de reprises la cellule POI a été activée en 2024, et pas du fait d'un exercice.

M. LARUE répond qu'elle ne l'a été qu'à une reprise, dans le cadre des inondations

### III.- Bilan des inspections réalisées par la DREAL

M. LORIN indique que 13 visites d'inspection ont été réalisées depuis la dernière réunion de la CSS, en 2019. Pour mémoire, Aperam était alors sous le coup d'un arrêté de mise en demeure pour n'avoir pas suffisamment intégré dans ses procédures des mesures de restriction en période de sécheresse : il avait ensuite été levé. En outre, Aperam avait été ciblée par un arrêté préfectoral d'astreinte journalière (APAJ), au titre de carences dans le traitement de boues polluées issues du procédé industriel : les sanctions avaient été levées en 2020, grâce aux actions mises en œuvre.

Entre 2019 et 2023, ont été organisés :

- 13 visites d'inspections ;
- 2 exercices POI / PPI, qui ont fait l'objet de rapports d'inspection ;
- une visite réactive, qui a fait suite à un sinistre ayant affecté un bâtiment de maintenance ;
- des inspections relatives aux risques accidentels et au système de gestion de la sécurité, dont une, récente, dédiée à l'accidentologie ;
- des inspections liées aux risques chroniques (boues, sobriété hydrique) ;
- des récolements liés à l'APAJ de 2020 et à l'APMD de 2019.

Les rapports ont tous été publiés sur le site GEORISQUES, après avoir été expurgés d'éventuels éléments sensibles.

En juin 2024, une inspection a été organisée autour de la problématique de l'eau au sens large ; le rapport afférent est en cours de rédaction. S'agissant de la consommation d'eau, des recherches d'économies sont à l'étude. Un arrêté préfectoral complémentaire qui porte sur la gestion des prélèvements en cas d'épisode de sécheresse, en cours de rédaction.

Le site est en train de travailler sur la question du recyclage de l'eau, mais aussi sur l'utilisation des eaux pluviales dans le process industriel. Le site, ancien, date du 18<sup>ème</sup> siècle : certaines portions du réseau d'eau sont restées actives, d'autres ne le sont plus. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de les identifier clairement et de dresser une cartographie du réseau, pour éviter que les eaux pluviales viennent diluer une pollution historique.

Force est de constater que les recommandations édictées en 2019, concernant la hauteur des bassins, étaient insuffisantes, comme l'a montré la récente crue. Il serait donc utile de relancer les travaux sur le sujet. Il convient également de continuer à travailler sur l'étanchéité des bassins.

En 2010 enfin, un arrêté RSDE (Recherche des Substances Dangereuses pour l'Environnement) est paru. M. BERTUIT précise qu'un nouvel arrêté ministériel, en 2019, est venu redéfinir de nouvelles valeurs limites de rejets de certaines substances dangereuses et introduire des objectifs de suppression de ces dernières. Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire a été proposé, avec l'idée de reprendre les valeurs limites précitées, au regard des capacités du cours d'eau.

M. LORIN ajoute que le suivi de trois nouvelles substances devrait donc être assuré au titre de la directive européenne sur les émissions polluantes des industries, dite IED.

M. GASTAING demande des précisions sur les trois substances supplémentaires précitées.

M. BERTUIT propose de les faire apparaître dans le compte rendu de séance (annexe I).

M. LORIN indique qu'une autre inspection a été conduite en juillet 2024. Si elle a montré l'existence d'une petite brèche dans une clôture, elle a relevé peu de cas de non-conformités, lesquels ont été résolus depuis.

M. NGUYEN HUU sollicite des précisions sur la stratégie d'alimentation en eau du site.

M. LARUE répond que le site a recours à l'eau du réseau public pour les usages sanitaires de ses salariés. En complément, il souhaiterait reprendre une partie des eaux à la sortie de la station de traitement de Gueugnon, pour l'intégrer dans ses flux. Néanmoins, cette démarche se heurte à deux difficultés, liées :

- au transport de l'eau et à l'étanchéité du réseau ;
- à la présence d'azote.

Concernant les eaux de pluie, le site vient d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dont il dépend : il va lancer, début 2025, une étude de l'éventuelle récupération des eaux pluviales.

M. NGUYEN HUU demande s'il est envisagé de diversifier les sources d'alimentation en eau du site.

M. MARTIN répond qu'avait été envisagée la possibilité d'aller chercher de l'eau dans la Loire : cette piste a toutefois été abandonnée, au regard du montant écrasant des investissements requis.

#### **IV. Questions diverses**

M. RAMEAU donne lecture d'une déclaration dont le contenu est joint en annexe II.

Lionel MARTIN observe que la déclaration qui vient d'être lue ne relève pas de la présente commission, mais du comité social et économique (CSE).

M. RAMEAU s'estime libre de ses interventions.

M. MARTIN précise que l'acquisition d'un nouveau véhicule de pompiers, qui est très spécifique, est prévue dans le plan d'investissement. Il reconnaît que les toitures posent problème depuis des années : il a été très difficile de trouver des sous-traitants en capacité d'intervenir. En effet, l'accès aux toitures évoquées est extrêmement délicat. Quoi qu'il en soit, elles feront l'objet d'interventions.

Par ailleurs, la problématique liée au bungalow n'est pas acceptable. Des travaux ont été engagés et un nouveau bungalow destiné aux chauffeurs en livraison sur le site, équipé de sanitaires, sera installé mi-janvier. En complément, la Direction n'a pas répondu aux deux dangers graves et imminents (DGI) évoqués : en effet, elle considère que les dangers pointés n'étaient ni graves, ni imminents. Il n'en demeure pas moins qu'elle a mis en œuvre des actions correctives.

La Direction avait pris la décision de commander des bonbonnes d'eau auprès d'un fournisseur local, pour remplacer les bouteilles d'eau. Malheureusement, les bonbonnes évoquées sont apparues non conformes.

Enfin, le plan de départs a suscité du stress. Aussi a-t-il été fait appel à un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des risques psychosociaux.

La séance est levée à 11 heures 40.

Le sous-préfet,

A blue ink signature of David Roche, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex flourish.

David ROCHE

## **ANNEXE I**

### **Evolutions prévues par Aperam dans le cadre du rapport de réexamen IED**

#### **Surveillance des émissions canalisées dans l'air**

La meilleure technique disponible n° 7 (MTD 7) du BREF FMP\* demande la réalisation d'une surveillance des émissions atmosphériques pour une liste de composé avec notamment les composés suivants :

- le nickel pour les procédés suivants : débobinage, prédécalaminage mécanique, planage et soudage ;
- les NOx pour le procédé suivant : chauffage de la matière entrante ;
- les COVT au niveau de l'émissaire RD79.

#### **Surveillance des rejets dans l'eau**

La MTD 8 demande la réalisation d'une surveillance des émissions aqueuses pour une liste de composés comprenant notamment le mercure. Le site ne réalise actuellement pas de surveillance de ce composé en sortie de ses effluents. Ce paramètre sera mesuré mensuellement pendant 3 mois afin de définir si le suivi de ce paramètre est pertinent ou non.

*\* Les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour les industries de transformation des métaux ferreux sont issues du document de référence applicable à ce secteur d'activité (BREF FMP)*

## ANNEXE II

### Déclaration lue par M. RAMEAU en réunion de la CSS d'Aperam du 10 décembre 2024

« Malgré un bon dialogue avec la Direction, depuis six ans, nous constatons une dérive dans la gestion de l'entreprise APERAM Gueugnon. En effet, nous faisons remonter des problèmes, mais leur traitement est long, voire inexistant.

Depuis 1984, nous essayons en vain de faire respecter la loi sur le nettoyage des tenues de travail, car seul le pantalon et la veste de travail sont nettoyés, alors que le tee-shirt, qui peut contenir des particules CMR, est à laver à la maison. Pour les pompiers du site, c'est la tenue entière qui est à laver à la maison.

Ces dernières semaines, les salariés n'avaient plus de tenues de travail propres, obligeant certains à ramener de la maison leur ancienne tenue Arcelor afin de pouvoir continuer à travailler. Comment est-on arrivé à une telle situation ? Eh bien une fois encore, APERAM n'avait pas payé son sous-traitant dans les temps. Il faut dire que ces dernières années, nous nous sommes forgé une réputation de mauvais payeur, avec de nombreux prestataires qui ont dû suspendre leurs prestations pour enfin être payés.

Le véhicule de premiers secours des pompiers est utilisé dans 80 % des interventions. Il présente des signes d'usure avancée puisqu'il a été refusé au contrôle technique en 2024. Mais dans combien d'années va-t-il être remplacé ?

Il y a 3 ans, 1 disjoncteur 3250 volts 4000 ampères a explosé au poste 200, car il y avait une fuite en toiture. Celui-ci a été remplacé, mais il aura fallu de nombreuses interventions des élus pour forcer la direction à réparer ce toit. Sans cette réparation en toiture, le nouveau disjoncteur aurait explosé une fois encore.

Depuis trop d'années, il y a d'innombrables fuites en toiture, des noues qui ne sont pas nettoyées. Donc il pleut sur les lignes de production, sur les armoires électriques, sur les installations de sécurité et forcément, au bout d'un moment, il y a court-circuit. Ainsi le 2 août 2024 à 8 heures, il y a eu un départ intempestif de 7 bonbonnes de CO2 dans les caniveaux en cave du laminoir numéro 4. Fort heureusement il n'y avait personne en cave à ce moment-là. Sinon ils seraient morts.

Fin 2023, après plusieurs alertes à la direction, les services généraux de l'usine condamnent pour insalubrité le bungalow servant de réfectoire et de toilettes aux chauffeurs routiers, situé sur le parking nord. Les chauffeurs, dont certains passent le week-end sur ce parking, n'ont eu d'autres alternatives que de se soulager derrière les sapins, sans avoir un point d'eau pour boire ou se laver les mains. Le 19 mars 2024, les salariés de l'entreprise extérieure de nettoyage alertent, car ils ramassent des sacs d'excréments humains à proximité des poubelles. Face à l'impasse du service à pouvoir traiter le problème, à l'horreur et à l'urgence de la situation, un courriel est fait à la direction du site, à la commission APERAM sécurité Europe et au CEO Geert Verbeeck : beaucoup de monde alerté dans l'espoir d'un remplacement rapide du bungalow. Mais 10 mois plus tard, il n'y a toujours pas d'eau et seulement 2 toilettes sèches qui ne correspondent absolument pas aux besoins d'une situation temporaire.

Septembre 2023, la barrière de l'accès Nord tombe définitivement en panne, ce qui rend le site accessible pendant les heures d'ouverture. Cet accès est situé à 100 mètres du stockage d'acide fluorhydrique qui nous classe Seveso seuil haut. Après plusieurs échanges avec la direction, la situation ne change pas et face à un plan Vigipirate au niveau maximum, nous avons sollicité l'aide d'un agent du renseignement territorial afin que le préfet soit informé. La barrière d'accès a été remise à neuf en août 2024.

Les 2 derniers dangers graves et imminents du 29 août 2024 et du 1er octobre 2024 n'ont pas eu de réponse sur le registre. Pourtant celui du 29 août faisait suite à 23 passages à l'infirmerie dans un même chantier.

Certaines des rétentions des stockages d'acide sont à refaire : celle de l'acide nitrique est fuyarde et il y a au moins 15 ans que le problème est connu. À la station de traitement TE02, il y a une fissure de 2 mètres de long sur le mur d'enceinte, qui est également le mur d'une rétention. Nous avons signalé ce problème il y a 11 ans.

Depuis la COVID-19 en 2020, nous utilisons des petites bouteilles d'eau en plastique générant une grande quantité de déchets plastiques malgré la loi anti-gaspillage de 2020, qui impose des alternatives réutilisables.

Certains laveurs de buée de la ligne LRD10 sont en défaut récurrent depuis 5 ans, dépassant les taux réglementaires de rejet dans l'atmosphère. A la RD79, le laveur de buées est fonctionnel, mais son état est préoccupant avec une toiture qui est soutenue par des étais depuis 3 ans et la cheminée du laveur HCL, qui est dans un état de détérioration avancée.

En janvier 2024, après un courrier explicatif de 4 pages, le collège des cadres et des ouvriers déclenche une expertise pour risque grave ayant pour objet « point sur l'état de santé des salariés d'APERAM Gueugnon ». Les conclusions du cabinet ADDEO sont sans équivoque.

Nous avons vécu 2 plans de suppression d'emplois en 4 ans, le premier ayant échoué. Tous ces événements et ceux que nous n'avons pas cités ici font que les salariés voient leur usine dépérir de jour en jour avec une grande incertitude sur l'avenir. C'est avec cette charge mentale importante que les salariés pilotent les installations qui utilisent des produits dangereux (peroxyde, acide, acide fluorhydrique, hydrogène, azote).

Avec une charge mentale importante, un effectif limite qui engendre de la polyvalence, on ne peut que craindre la probabilité d'un risque industriel accru. En 2024, la moitié des passages à l'infirmerie a des origines psychiques : du jamais vu. Et quand ça ne va pas à l'usine, bien souvent, on ramène ses problèmes à la maison, ce qui peut détériorer la vie de famille avec le risque de rentrer dans une addiction qui engendrera d'autres problématiques associées.

C'est pour toutes ces raisons que les représentants des salariés souhaitent partager ces informations dans cette commission de suivi de site »

**ANNEXE III : Rapport d'activité 2024 APERAM Gueugnon, joint**

